

Préavis 2023/01: Plan Climat et Politiques Climatiques de la Ville

d'Ecublens

Rapport de la commission ad-hoc

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission *ad hoc* s'est réunie le mardi 7 février, à 20h00 à la salle des Combles de l'Auberge communale.

Étaient présents :

Conseiller-ère-s Communaux :

Mme Anuta Pichon (présidente), Mme Frédérique Reeb-Landry (rapporteure), Mme Maya Frühauf, M. Aitor Ibarrola, Mme Alice Krug, M. Nicolas Morel, M. Renzo Posega, Mme Nancy Raveau, M. Cédric Sandoz.

Municipalité / Administration communale / Mandataires :

M. Christian Maeder, Syndic; M. Jean Cavalli, Municipal, Sécurité publique, Habitants, Promotion économique; Mme Danièle Petoud, Municipale, Service des bâtiments, évacuation des eaux et durabilité; M. Germain Schaffner, Municipal, Service des travaux publics et de l'environnement;

M. Stanislas Gouhier, délégué au plan climat et à la durabilité, Service des bâtiments, évacuation des eaux et durabilité; M. Christian Luthi, Contremaître section espace verts. Service des travaux publics et de l'environnement; M. Yolan Menoud, Chef de service des bâtiments, évacuation des eaux et durabilité; Mme Diane Tiedemann, Adjointe au Chef de service et Urbaniste. Service de l'Urbanisme;

M. Hervé Henchoz, Mandataire et coordinateur du Plan climat

Procès-verbal:

La présidente transitoire de la Commission 2023/01 Mme Anuta Pichon est confirmée dans ses fonctions de présidente de commission ad hoc.

Frédérique Reeb-Landry est nommée rapporteure.

La Présidente salue la présence de M. Christian Maeder, Syndic, des membres de la Municipalité présents, ainsi que des représentant-e-s de l'administration et du mandataire.

Contexte:

Conscient des impacts des changements climatiques pour la Commune d'Ecublens, le Conseil communal d'Ecublens a reconnu le 25 mars 2021 l'urgence climatique et approuvé la création d'un plan climat communal.

Le Plan climat et les politiques climatiques de la Ville d'Ecublens font l'objet du présent préavis 2023/01. Ils ont été présentés plus en détails par la Municipalité aux Conseiller.ère.s communaux qui le souhaitaient le 26.01.23. à la Grande salle du Motty.



Préavis 2023/01: Plan Climat et Politiques Climatiques de la Ville d'Ecublens

Rapport de la commission ad-hoc

Précisions suite aux questions des Conseiller-ères communaux :

Point 2.4.	La stratégie de l'Ouest Lausannois n'est pas encore connue, mais 9 indicateurs sont en cours d'élaboration.			
Point 3.	Le Scope 2 comprend les émissions liées à l'approvisionnement en électricité et les flux énergétiques de distribution (par exemple un CAD dont la chaufferie serait située sur une autre commune et dont la chaleur alimenterait des bâtiments sur Ecublens). Dans le cas d'Ecublens, seule l'électricité est a considérer, les flux énergétiques de distribution étant très faibles.			
Point 4.5.	Concernant la collaboration avec les Hautes écoles, la commission aimerait avoir une liste des proje en cours d'élaboration. Une telle liste nous a été envoyée par les services municipaux le lendemain la réunion de la commission, et figure en annexe du présent rapport.			
Point 5.2.3.	Les échéances pour mesurer les progrès sur le Plan climat sont à dessein <u>quadriennales</u> , ce afin de séparer les enjeux politiques (législatures quinquennales) des enjeux du Plan climat. L'objectif est d'assurer un meilleur suivi des résultats.			
	Concernant le financement des mesures en faveur du climat, M. le Syndic Maeder confirme que l'objectif est de contracter des emprunts à des institutions respectueuses de l'environnement			
Point 5.3.	La Charte pour le climat et l'énergie des villes et communes n'est pas contraignante.			
Point 5.4.	Les commissaires souhaitent que l'objectif poursuivi par la Stratégie et le Plan climat d'Ecublens soit précisé au point 5.4. à savoir : « La Stratégie climatique d'Ecublens vise à atteindre la neutralité carbone, c'est-à-dire à réduire d'au moins 90 % les émissions totales de GES d'ici 2050 par rapport à 2020 et à contribuer à retirer de l'atmosphère l'équivalent du solde incompressible des émissions résiduelles, à adapter le territoire aux changements climatiques et à créer une culture « climat » au sein de l'administration. Cette Stratégie traduit l'engagement politique de la Ville d'Ecublens en réalisations concrètes, en s'appuyant sur le diagnostic du territoire et en complémentarité des projets, stratégies et programmes déjà en place. »			
	Ce paragraphe remplacerait le 1er paragraphe du point 5.4. A noter que ce même objectif est aussi à préciser dans les « Conclusions du préavis » sous « décisions ».			
Point 5.4.	Le suivi comptable régulier des mesures du Plan climat est salué, il s'agit d'actions concrètes. Il sera fondamental de monitorer l'ensemble des mesures qui seront implémentées. Il faudra pour cela disposer d'indicateurs fiables, fonctionnant sur le mode de tableau de bord, qui permettront de mesurer l'efficacité des mesures réalisées. Ce suivi aura pour but de corriger, ajuster et engager de nouvelles mesures en disposant d'une bonne connaissance des effets produits. En l'état, le plan climat proposé est un document fondateur, qui permet de fixer une ligne (doctrine) à suivre, et de prendre un engagement politique fort de la part de la Municipalité ainsi que du Conseil communal.			
Point 5.4.	Il semble à la commission ad-hoc que la compensation en hectares de forêts soit sous-estimée. En effet, la plantation de 1/4 ha par année, correspondrait à 5 ha ou 0.05 km2 sur une période de 20 ans, alors que la surface du territoire communal est de 5.72 km2. C'est donc une proportion négligeable, qui ne permet pas d'affirmer qu'il s'agit d'une solution impraticable. M. Gouhier confirme le lendemain de la séance qu'il manque en effet 2 éléments : c'est ~1/4 Ha par personne par année, et dans l'objectif d'atteindre la neutralité carbone en 2050, soit en 16 ans. Une autre façon de tourner la phrase serait de dire qu'Ecublens devrait replanter entre 35'000 et 55'000 hectares pour compenser l'entièreté de ses EGES. Les forêts en régions tempérées captent entre 2,4 t de CO2/an (conifères) et 4,6 t (feuillus) par hectare.			
Point 5.5.	5 Principes d'actions ont été définis afin de guider l'action de la Ville d'Ecublens. Le catalogue de mesure a été élaboré pour répondre rapidement à l'urgence climatique reconnue par le Conseil communal. Il est souhaité par les commissaires que ces mesures soient précisées en matière de mesurabilité et de temporalité. Egalement, il est souhaité que la formulation utilisée dans le catalogue de mesures soit réaliste et rassemble le consensus, tout en étant très claire, engageante et efficace. (p.ex. utiliser « éliminer » plutôt qu' « interdire » et remplacer « assainir tous les » en « assainir les » etc.)			



Préavis 2023/01: Plan Climat et Politiques Climatiques de la Ville d'Ecublens

Rapport de la commission ad-hoc

Point 5.5.4.	Des éléments permettant de sensibiliser et former la population aux enjeux climatiques seront développés dans le Plan climat	
Point 6.	Il est confirmé que le Plan climat communal reprend les principes du Plan climat national et du Plan climat cantonal. Le Plan communal met en évidence les éléments qui ne sont pas de compétence fédérale ou communale.	
	L'importance du rôle d'un Délégué à l'énergie, en plus du Délégué au plan climat et durabilité est précisée.	
CONCLU- SIONS	Il est jugé opportun par l'ensemble des commissaires et des représentant-e-s de la Municipalité et de l'administration de préciser dans ce que le Conseil communal DECIDE :	
	 Que le Conseil communal approuve <u>et soutient</u> la Stratégie du Plan climat communal tel que présentée au chapitre 5.4 Quels sont les objectifs poursuivis par le Plan climat en matière de réduction EGES et d'adaptation du territoire aux changements climatiques (cf aussi 5.4.) 	
TOUR DE TABLE	L'ensemble des commissaires remercie la Municipalité et ses services pour le Plan climat ambitieux et clair, élaboré dans des délais relativement rapides selon la demande du Conseil communal de 2021.	

Délibérations de la commission ad-hoc et décisions :

Après délibération, la commission ad-hoc du préavis 2023/01

- prend bonne note que le Plan climat et son plan d'actions détaillé dans le rapport est dit de « 1ère génération ». En ce sens, il demande à la Municipalité que les mesures qui y sont répertoriées soient précisées dans les mois à venir, et au fur et à mesure des ajustements du Plan climat, notamment en matière de mesurabilité et de temporalité.
- accepte à l'unanimité le préavis 2023/01 comprenant l'amendement suivant et visant à intégrer nommément dans le préavis :
- les **objectifs** du Plan climat communal (au point **5.4.** et dans les **conclusions)** et
- le **soutien** du Conseil communal au Plan climat communal dans les **conclusions**.



Préavis 2023/01: Plan Climat et Politiques Climatiques de la Ville

d'Ecublens

Rapport de la commission ad-hoc

Foldingue New - Buduy

Frédérique Reeb-Landry

Amendement du Préavis 2023/01

TEXTES A AMENDER - PREAVIS 2023/01

Le préavis 2023/01 ne mentionne pas les objectifs poursuivis par la Stratégie et le Plan climat.

Les membres de la Commission ad-hoc souhaitent à l'unanimité que ces objectifs soient mentionnés sous point 5.4. et dans les conclusions. De même ils souhaitent amender le point 2 de ce que le Conseil communal décide pour y ajouter que le Conseil communal « soutient » la Stratégie et le Plan climat communal d'Ecublens :

12/(12)	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,			
« La Str réduire contribu résidue « climat Ville d'E	ratégie climatique d'au moins 90 % l uer à retirer de l'at lles, à adapter le t t » au sein de l'adr Ecublens en réalis	communale - Remplacement d'Ecublens vise à atteindre l es émissions totales de GES mosphère l'équivalent du so erritoire aux changements c ninistration. Cette Stratégie	du 1 ^{er} paragraphe par a neutralité carbone, c'est-à-dire à 6 d'ici 2050 par rapport à 2020 et à 6 d'ici 2050 par rapport à 2020 et à 6 d'ici 2050 par rapport à 2020 et à 7 d'ici 2020 et à 8 d'ici 2020 et à 8 d'ici 2020 et à 8 d'ici 2020 et à 9	a
Modific	ations du chiffre 2	, du point « DECIDE » des C	onclusions du Préavis 2023/01	
DECIDE 1				
	D'approuver et de s 5.4. avec l'objectif :	outenir la Stratégie du Plan cl	imat communal présentée au chapitr	·e
-	émissions total De contribuer à émissions résid D'adapter le ter	les de GES d'ici 2050 par rap retirer de l'atmosphère l'éq duelles,	e à réduire d'au moins 90 % les port à 2020 uivalent du solde incompressible d natiques et créer une culture	des
3				
Ecublen	s, le 15.02.23	Présidente :	Rapporteure :	

Anuta Pichon

Opérations avec l'EPFL et l'Unil

- <u>Communication sur le Plan climat</u>: le Délégué au plan climat et à la durabilité élabore différentes stratégies de communication du Plan climat, en fonction des projets et des publics cibles. Pour cela, il s'appuie sur le travail effectué avec le Canton, mais également avec des rencontres avec différentes personnes du corps enseignant universitaire.
- <u>Cours de transition écologique</u>: le Délégué au plan climat et à la durabilité participe au cours de transition écologique donné à l'EPFL en niveau Master. Il suit trois projets différents:
 - Fonds d'encouragement pour le développement durable: ce groupe d'étudiantes et étudiants esquisse une refonte du fonds pour l'adapter aux besoins futurs;
 - Cartographie thermique des bâtiments: ce groupe élabore une grille de lecture qui devrait permettre de faciliter le travail de la Commune dans l'identification des bâtiments à rénover de manière urgente;
 - Maison de la durabilité: l'EPFL et l'Unil possèdent déjà différentes activités et associations qui s'engagent pour la durabilité; d'autres sont à Ecublens. La maison de la durabilité devrait réunir les différentes forces présentes, peut-être en un lieu spécifique. L'objectif de ce groupe est d'identifier un potentiel lieu et de créer une synergie entre ces activités. À terme, la maison de la durabilité pourrait devenir un tiers-lieu dont les activités en lien avec la durabilité seraient gérées et entretenues par la population d'Ecublens et des hautes écoles.
- <u>Earth hour</u>: Le SwissTech Convention Center participe en partenariat avec la Commune d'Ecublens à l'évènement, en animant, communiquant et éteignant le bâtiment du SwissTech.
- Economie du donut: Le Centre de Compétences en Durabilité de l'Unil a été invité à présenter ses recherches sur les indicateurs "donut" créés spécifiquement pour l'Unil, basés sur le travail de l'économiste Kate Raworth, aux déléguées et délégués énergie/durabilité de l'Ouest lausannois. L'objectif est d'identifier la possibilité de développer un projet pilote au sein du périmètre du SDOL d'indicateurs socio-environnementaux à même de guider les politiques de durabilité des Villes.
- Manifestations: Des premiers jalons d'une Charte pour manifestations durables à Ecublens ont déjà été posés. Le Charte du STCC inspire celle à créer pour la Commune. En parallèle, un partenariat doit permettre de soutenir et communiquer les évènements sur le territoire de l'EPFL à Ecublens, et inversement, afin de "désimperméabiliser" les frontières entre les hautes écoles et la population d'Ecublens. Le travail actuel porte sur l'ouverture des expositions et musées universitaires lors de la Nuit des musées, afin de créer un tel évènement à Ecublens.
- <u>Pavillon low-tech</u>: Il s'agit d'un projet expérimental et pédagogique mené en collaboration avec une équipe interdisciplinaire (Low Tech Lab Lausanne, EPFL et Ecublens). C'est le Service de l'urbanisme qui porte principalement le projet; la Section durabilité le suit de près et réfléchit à la manière de pérenniser le pavillon, peut-être en tant que future maison de la durabilité.
- <u>Projet Perséides</u>: l'EPFL a rejoint les Communes de l'Ouest lausannois en éteignant l'ensemble de ses candélabres sur les chemins de mobilité active lors des nuits du 12-13 et 13-14 aout dernier.